



Beaconsfield Yacht Club
Yacht Club de Beaconsfield

26 Lakeshore Road, Beaconsfield, Québec, H9W 4H3
(514) 695-1272 , Télécopieur (514) 695-9794
administration@bvc.qc.ca , www.bvc.qc.ca

MEMBRE ASSOCIÉ 2012

Ce formulaire décrit une catégorie de membre qui s'appelle; « membre Associé ».

1. Qui peut devenir un « membre Associé »?
Toute personne de trente ans ou plus, intéressée à la voile ou au bateau.
2. Pourquoi plus de trente ans?
Parce qu'une personne de moins de trente ans peut devenir « membre Intermédiaire » et payer des frais encore plus bas.

Il en coûte combien pour devenir « membre Associé »?

La cotisation annuelle pour 2012 est de 344.00\$. La cotisation de « membre Associé » de plus de 65 ans est de 172.00\$. (Réductions de 15% pour les résidents de Beaconsfield alors les prix pour les résidents de Beaconsfield sont; 292.00\$ ou 146.00\$ pour les 65 et plus).

3. Quels sont les avantages dont bénéficie un « membre Associé »?
D'abord la personne devient membre d'un des meilleurs clubs du Lac St-Louis.
 - a. Elle bénéficie ensuite de tous les privilèges d'un «membre Sénior», sauf le droit de vote. (Les règlements du club spécifient que seuls les « membres Séniors » ont le droit de vote).
 - b. L'utilisation des bateaux d'entraînement du Club en dehors des horaires des programmes de voile.
 - c. Vos privilèges de « membre Associé » s'appliquent à votre conjoint et vos enfants.
4. Est-ce qu'il y a des frais ou des coûts cachés?
Aucun. Il y a des frais minimums de 180,00\$ que tous les membres doivent dépenser annuellement au bar ou à la salle à manger avant le 30 septembre. Mais ce montant est vite dépassé si vous portez à votre compte du club vos achats de boisson et de nourriture entre les mois de mai et fin de septembre.
5. Jusqu'à quand peut-on être « membre Associé »?
Jusqu'au moment où vous avez besoin d'un mouillage, d'un quai ou de remisage à sec. Avec un bateau, vous changez au statut de « membre Sénior » et vous payez la cotisation d'un « membre Sénior ». Mais, selon le nombre d'années que vous avez été un « membre Associé », vous pouvez réaliser des économies importantes.
6. Quelles sont ces économies importantes?
Si, par exemple, vous êtes propriétaire d'un bateau et vous voulez vous joindre au YCB, vous seriez obligé de payer la cotisation de « membre Sénior » en plus des frais d'initiation d'aujourd'hui de 850,00\$. Toutefois, étant « membre Associé », ces frais d'initiation seront réduits de 20% par année. Ainsi, si vous avez été « membre Associé » pendant cinq ans, vous n'avez pas de frais d'initiation à payer!



Beaconsfield Yacht Club
Yacht Club de Beaconsfield

26 Lakeshore Road, Beaconsfield, Québec, H9W 4H3
(514) 695-1272 , Télécopieur (514) 695-9794
administration@bvc.qc.ca , www.bvc.qc.ca

DEMANDE D'ADHÉSION DE MEMBRE ASSOCIÉ 2012

(svp écrire en lettre moulées et retourner ce formulaire au bureau du Club)

Nom et nom du conjoint(e): _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Téléphone à domicile : (____) _____ Cellulaire: _____

Télécopieur : (____) _____ Téléphone au bureau : (____) _____

Courriel (domicile) _____ (travail) _____

Employeur : _____ Poste : _____

Nombre d'enfants de moins de 21 ans : _____ Nombre de voitures :

Liste des clubs nautiques auxquels vous avez
appartenu : _____

Je, soussigné, demande d'être admis comme membre du Club de Yacht de
Beaconsfield, et si accepté, je m'engage à respecter les règlements du Club, copie
desquels on me fournira sur demande.

Je reconnais que le Club n'est aucunement responsable, et qu'il n'assume aucune
responsabilité en cas d'accidents, vols, pertes et dommages de quelque nature que ce
soit, ni sur terre ni l'eau.

Je joins à cette demande mon chèque couvrant les frais d'adhésion prévus au
tarif courant.

Date : _____ Signature du demandeur : _____

(À l'usage du bureau)

Demande reçue le : _____ par : _____

Approuvée par : _____ Date : _____ No. Membre : _____